

# Initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE



UNE VOIX DIFFÉRENTE

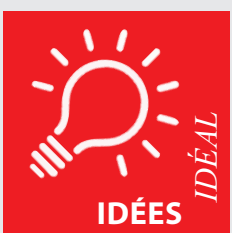
au Sénat

Numéro 119 - JUIN 2020

**DROIT DES SALARIÉS  
SERVICES PUBLICS  
FISCALITÉ EMPLOI  
TEMPS DE TRAVAIL**

**Covid  
19**

**Stop  
à la surenchère  
néolibérale**



**Nous proposons**

*Un fonds de soutien d'urgence en faveur des collectivités*

**DES MASQUES ET DES TESTS GRATUITS POUR TOUS**

**Nationalisations et relocalisations d'entreprises stratégiques**



# Tous les EHPAD devraient être publics

Marie-Noëlle Lienemann, *sénatrice de Paris.*

*Question écrite au ministre des Solidarités et de la Santé, 30 avril 2020*

Le groupe Korian a finalement annoncé mercredi 29 avril 2020 qu'il renonçait à verser quelque 54 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires au titre de l'année 2019. Cet éventuel versement de dividendes paraissait d'autant plus indécent que des rapports convergents semblent indiquer une surmortalité due à l'épidémie de Covid-19 dans les EHPAD gérés par ce groupe. Or, depuis une vingtaine d'années, le boom des maisons de retraite privées met à mal l'accessibilité financière des ménages à ces établissements. La Fédération hospitalière de France alerte sur cette dérive depuis plus de 10 ans, alors que la grande majorité des places en EHPAD sont créées par des entreprises privées à but lucratif. Les tarifs pratiqués dans ces établissements sont largement supérieurs à ceux des maisons de retraite publiques autonomes ou celles rattachées à un hôpital. De plus, les établissements privés s'installent principalement dans les secteurs où l'activité paraît la plus lucrative. En 2017, le gouvernement a procédé à une réforme de la tarification des EHPAD, entrée en application l'année dernière, qui a suscité une vive opposition de l'ensemble du secteur, car elle prévoit une convergence, étalée sur 7 ans, des budgets des EHPAD privés et publics sur les tarifs soins et dépendance. Le second volet de cette réforme, l'évolution du tarif dépendance, est celui qui a suscité le plus de critiques pour son calcul opaque qui aboutit à une inégalité exacerbée entre départements : ce nouveau forfait se traduit par une baisse importante des recettes pour 35 à 40 % des Ehpads publics, en raison des surcoûts liés à leur statut (prises en charge plus lourdes, salaires plus élevés...)

« Les tarifs pratiqués dans ces établissements privés sont largement supérieurs à ceux des maisons de retraite publiques. »

qui ne sont plus intégrés dans les calculs. Cette réforme a donc privilégié les établissements privés lucratifs, il ne s'agit pas d'un hasard. Dès la création des EHPAD, en 1997, le secteur commercial émergent a pu bénéficier de financements publics pour se développer. L'abrogation de la relation privilégiée qui existait entre les pouvoirs publics et les acteurs traditionnels – publics et associatifs – de la prise en charge des personnes âgées a instauré une concurrence qui bénéficie au secteur commercial. La crise sanitaire a démontré l'insanité d'un tel modèle. Il convient donc de restaurer un cadre public strict aux EHPAD. La question du grand âge est un défi pour notre société; la recherche du profit est parfaitement illégitime pour y faire face et le caractère lucratif démontre par ailleurs son inadéquation lorsque surviennent des difficultés importantes et systémiques.

## La crise sanitaire aggrave toutes les inégalités

Michelle Gréaume, *sénatrice du Nord.*

*Tribune libre, 1<sup>er</sup> mai 2020*

En ce 1<sup>er</sup> mai, je souhaite à tous les travailleurs, comme de coutume, une bonne fête. Un souhait empreint d'affection et de solidarité avec toutes les victimes de cette pandémie, et aux familles plongées dans la douleur et le chagrin. Pour la première année depuis longtemps, celle-ci ne sera pas l'occasion de rencontrer de nombreux vendeurs de muguet ni d'aller en offrir à ses amis, collègues, voisins, familles. Nous ne pourrons pas manifester ensemble ni célébrer les médaillés du travail. Cette crise sanitaire, inédite, bouscule toutes nos habitudes, nos modes de vie et de travail. Nous découvrons et développons ensemble le télétravail, nous nous substituons parfois à d'autres professionnels, apprenons de nouvelles façons de travailler, à distance, par la voie numérique ou par téléphone. Pour ce 1<sup>er</sup> mai tout à fait singulier, je souhaite particulièrement adresser tous mes remerciements à celles et ceux qui, chaque jour, avec beaucoup de sacrifices et au péril de leur santé, parfois de leur vie, se rendent sur leur lieu de travail ou viennent jusqu'à nous, pour permettre à chacun d'avoir accès aux soins bien évidemment et aux services de première nécessité. Tous ces métiers qui font souvent partie des moins bien rémunérés et qui pourtant, ce n'est aujourd'hui plus à prouver, sont absolument essentiels pour la société, pour la population. Leurs salaires et leurs conditions de travail devront être réévalués, et leur dévouement actuel devra être récompensé. Mes pensées vont aussi à celles et ceux contraints au chômage partiel, celles et ceux à qui le travail manque, qui aimeraient pouvoir reprendre leur quotidien et partir chaque jour travailler. Avec les parlementaires communistes, nous proposons que le chômage partiel soit indemnisé à 100 % du salaire brut et avons demandé l'interdiction des licenciements durant cette période de crise. Je pense à celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés accrues, à la hausse des prix, à la détresse sociale : retraités, privés d'emploi, mères isolées, jeunes précaires. La crise sanitaire aggrave toutes les inégalités qui fragmentent notre société, laissant craindre de nouvelles émeutes de la faim. L'aide sociale d'urgence est insuffisante. Son montant doit être revalorisé et le champ de ses bénéficiaires élargi. Pour vous tous, nous luttons, sans relâche, et continuerons de le faire, pour que le travail soit source d'épanouissement, qu'il permette à chacun d'avoir un pouvoir d'achat correct et de vivre dans des conditions dignes et sécurisantes. Pas de confinement pour les revendications et le droit à la justice et à l'égalité. Bonne fête du travail!



# À NOTRE AVIS

Par **ÉLIANE ASSASSI**, présidente du groupe CRCE.

## La démocratie confinée

L'état d'urgence sanitaire peut-il justifier un confinement de la démocratie et des libertés publiques ? Nous ne le pensons pas. Dès le 19 mars, nous nous sommes opposés au transfert massif des prérogatives du Parlement à l'exécutif. Notre inquiétude était malheureusement fondée : depuis cette date, le Parlement est réduit au rôle de figurant. De visioconférence en visioconférence, notre pouvoir de contrôle est mis en scène pour tenter de masquer la réalité : le Président décide, le gouvernement exécute, le Parlement enregistre.

**Le gouvernement et son administration ont pris seuls les rênes du pouvoir** à coup de milliers d'ordonnances, de décrets, d'arrêtés ministériels et d'arrêtés préfectoraux. Action et efficacité sont les maîtres mots du Président de la République, de son Premier ministre et des ministres. Bien sûr, il fallait agir vite ; bien sûr, il fallait que la mobilisation soit générale et exemplaire. Mais nous constatons que cette prise en main de la quasi-totalité des pouvoirs s'est traduite par une forme d'infantilisation de notre peuple et de ses représentants, ainsi que par de nombreux manquements et incohérences.

**Le triste feuilleton des masques et la longue incapacité de production de tests le soulignent en effet** : les pleins pouvoirs ne résolvent pas tout. Ils risquent même de conduire à l'échec. Le temps perdu par des choix politiques pour le moins hasardeux, pour ne pas dire coupables, ne se rattrape pas par une débauche de communication souvent désordonnée

et contradictoire, mais par une mobilisation de tous les acteurs de notre démocratie : les citoyennes et citoyens, les forces associatives et syndicales, les parlementaires, les élus locaux et l'exécutif.

**Le choix solitaire de la date du 11 mai par Emmanuel Macron** pour enclencher le déconfinement est une démonstration de l'impasse démocratique dans laquelle se trouve notre pays, confronté depuis des années à une centralisation des décisions aux mains d'un seul homme, le Président de la République. Cette décision aurait dû être préalablement débattue, partagée, sous-pesée par les acteurs démocratiques, économiques et sociaux. Tel n'a pas été le cas, puisque de nombreux membres du gouvernement ont eux-mêmes découvert cette décision au dernier moment.

**Quelle que soit la gravité de la crise, le transfert massif du pouvoir législatif au pouvoir exécutif** pour une durée indéterminée n'apparaît pas conforme aux valeurs de la République ni à l'esprit même de la Constitution. Raison de plus pour en finir avec cette V<sup>e</sup> République qui, par le renforcement continu du présidentielisme, a vidé le débat démocratique de sa substance. Il faut un Parlement refondé, en interaction avec une intervention citoyenne permanente. Il est indispensable aussi de s'appuyer sur une démocratisation profonde dans les entreprises, mais aussi au niveau de l'État lui-même. La démocratie n'est pas qu'une affaire d'élections. Un seul exemple : si le personnel des hôpitaux avait été écouté, en serions-nous là aujourd'hui ? Durement frappés par la crise, toutes celles et ceux qui

sont en première ligne doivent être respectés et entendus. Ouvrir un nouveau chemin démocratique ne pourra pas se faire sans elle et sans eux !

**Cette souveraineté populaire est fondamentale pour construire et imposer une indépendance** face aux puissances de l'argent, à ces multinationales tentaculaires qui ont affaibli les États, les services publics. L'ampleur de la crise sanitaire et sociale le met en évidence. Les inégalités ne peuvent plus être niées. Ce dont notre pays a besoin, ce n'est pas de remplacer untel par untel, mais d'un tournant, d'une véritable révolution citoyenne, sociale, sociétale et écologique. Le président des riches ne peut pas, par un coup de baguette magique, devenir le président des « Jours heureux » du Conseil national de la Résistance. La société, les forces antilibérales doivent peser de tout leur poids et l'unité des forces populaires s'organiser.

**C'est ainsi que nous pourrions mettre en œuvre des choix de rupture** : reconquête de la production industrielle, reconstruction des services publics, transition écologique, justice sociale, réappropriation d'outils stratégiques pour permettre à un État digne de ce nom d'appliquer une politique au service de l'intérêt général et de la planète.

# SOMMAIRE

## Déconfinement et prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Page 4

La confiance ne se décrète pas, elle se mérite

Où est l'urgence sociale ?

Un effacement du contrôle parlementaire

Le gouvernement accentue la coercition, alors que masques et tests manquent

Une rentrée scolaire pleine de risques

## Deuxième loi de finances rectificative. Page 10

Pas question de valider une opération de secours des actionnaires

Des aides aux entreprises toujours sans contreparties

## Au fil de la pandémie. Page 14

*Au Sénat aussi, l'intransigeance néolibérale*

*La ministre du Travail toujours plus loin dans l'indécence*

*Le CDG Express ne connaît pas le coronavirus*

*Les finances des collectivités victimes de la crise sanitaire*

**Le 4 juin, le Sénat examine deux propositions de loi du groupe CRCE dans le cadre de sa niche parlementaire : la première est relative au statut des travailleurs des plateformes numériques ; la seconde vise à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement.**



# La confiance ne se décrète pas

Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne.

Stratégie nationale du plan de déconfinement, 4 mai 2020

**C'**est un camouflet sans conséquence, mais un camouflet quand même : en rejetant (89 voix contre, 81 voix pour et 174 abstentions) le plan de déconfinement du gouvernement, le Sénat a signifié au pouvoir exécutif, par un vote certes uniquement consultatif, un mécontentement et une défiance inhabituels qui font écho au propre ressentiment de la population. Protéger, tester, isoler ? C'est à l'évidence le bon moyen pour mener à bien un déconfinement réussi. Mais si Édouard Philippe a raison de faire sien ce triptyque, il refuse avec son gouvernement de se donner les moyens de l'appliquer efficacement. Sous injonction présidentielle, il agit dans la précipitation et l'improvisation, soucieux avant tout de répondre aux exigences du Medef, faisant ainsi passer au second plan la pleine et entière sécurité sanitaire des Françaises et des Français. En témoignent l'ouverture à marche forcée des établissements scolaires et l'impréparation manifeste, et de fait prévisible tant la tâche paraît impossible dans des délais si courts, des transports en commun dans les grands centres urbains. Le gouvernement a aussi fait le choix de la coercition et de la sanction, toujours prompt, un réflexe chez lui, à préférer le bâton et la culpabilisation quand il faudrait favoriser concrètement la responsabilité, l'implication et l'intelligence des citoyens. Ceux-ci, avec raison, manifestent leur défiance et leur ire, échaudés par les mensonges et les contre-pieds incessants. Et si par malheur une deuxième vague de contamination devait survenir en raison de l'incurie gouvernementale, nul doute que cette défiance et cette colère justifiées grandiraient encore.

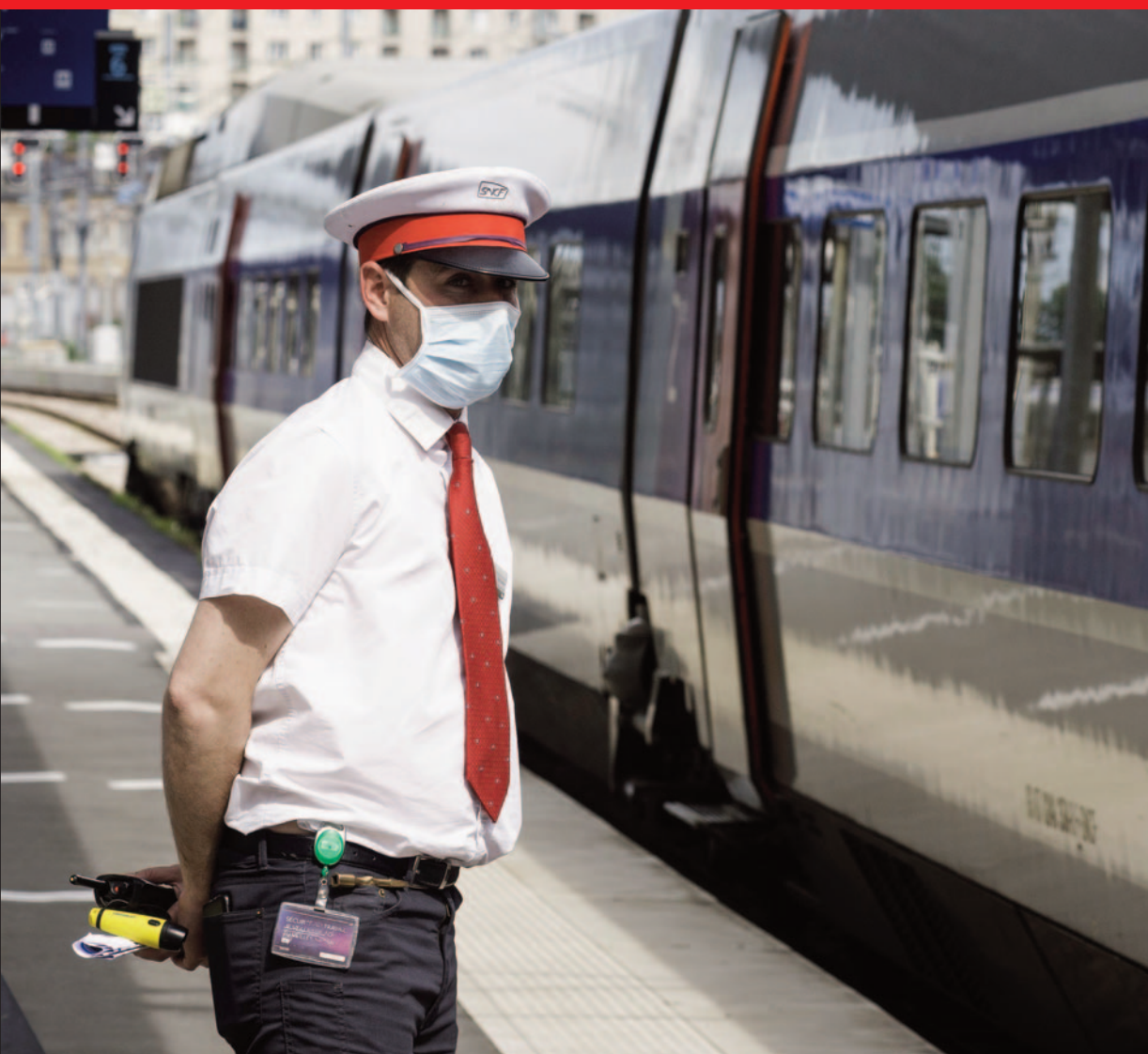
**V**ous nous présentez, monsieur le Premier ministre, votre stratégie nationale de déconfinement, après l'avoir fait à l'Assemblée nationale devant nos collègues députés le 28 avril dernier. Mais, aujourd'hui encore, il ne s'agit pas d'enrichir votre plan : vous nous demandez de le voter tel quel, comme vous l'avez élaboré. Et même si vous avez organisé, entre-temps, des visioconférences avec les associations d'élus et les partenaires sociaux, vous nous demandez en réalité un vote de confiance. Ce n'est pas notre conception de la démocratie ! La confiance ne se décrète pas, elle se mérite. Or, monsieur le Premier ministre, vous avez largement entamé votre capital confiance auprès de l'opinion publique. Depuis le début de cette crise, les Françaises et les Français sont assaillis d'injonctions contradictoires sur le port du masque ou encore sur la nécessité de pratiquer ou non des tests. Et l'impression dominante est que vous adaptez votre stratégie non pas à la sécurité sanitaire de chacune et de chacun, mais aux pénuries de matériel de protection ! Bien sûr, il existe de nombreuses inconnues concernant le Covid-19 qui ne peuvent vous être reprochées. Chaque jour, nous apprenons de cette épidémie et les chercheuses et chercheurs du monde entier sont sur la brèche. Un traitement sera trouvé, à n'en pas douter, puis un vaccin pour protéger les populations. Ce qui devrait vous faire réfléchir, d'ailleurs, à l'importance vitale du financement de la recherche publique, qui manque cruellement de moyens financiers et humains. Mais, en attendant, il faut faire face et vous avez de lourdes responsabilités dans la gestion de la pandémie, monsieur le Premier ministre. Comme vous l'avez justement souligné, la stratégie de déconfinement passe par le triptyque « protéger, tester et isoler ». Et protéger nécessite notamment le port du masque. Sans revenir sur la gestion des stocks de masques par votre gouvernement et ceux qui vous ont précédé, comment ne pas dénoncer le fait que notre pays soit passé de 1 milliard de masques chirurgicaux et 700 millions de masques FFP2 en 2009 à 145 millions de masques chirurgicaux en 2020 ? L'État n'étant pas en mesure de fournir le nombre de masques nécessaires, ce sont les collectivités qui ont pris le relais. Et aujourd'hui, celles qui ont été les plus réactives sont pénalisées, car elles ne bénéficieront même pas de la prise en charge de 50 % de leur coût par l'État si l'on suit à la lettre vos propos ! Nous demandons à minima que toutes les commandes des collectivités soient prises en charge à égalité, indépendamment de la date de commande. Par ses défaillances, le gouvernement a mis les collectivités en concurrence. C'est insupportable ! Et, comme

« Il ne suffit pas de féliciter, dans les discours du gouvernement, les héros et héroïnes en blouse blanche ; il faut leur donner les moyens humains et financiers d'exercer leur métier. »

l'ensemble des membres de mon groupe, je suis scandalisée de voir que la grande distribution réussit ce que la puissance publique ne parvient pas à faire. Il n'y a aucune raison que les acteurs privés fassent des profits sur la santé et la sécurité de nos concitoyens et concitoyennes, des personnels médicaux, paramédicaux et ceux du secteur médico-social ! Pour nous, les masques doivent être pris en charge comme un matériel médical et remboursés à 100 % par la sécurité sociale au même titre que

le sont les tests. Quand le port du masque est obligatoire dans les transports en commun, ce que nous soutenons totalement, il est de la responsabilité de l'État de garantir le droit au masque gratuit pour toute la population. Et si les masques sont en nombre insuffisant, je ne vois pas comment on peut verbaliser celles et ceux qui n'en portent pas ! Et il y a le même flou concernant la reprise de l'école. Le retour des enfants sur le chemin des écoles est un impératif pédagogique et de justice sociale, mais si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, je partage totalement le refus de l'Association des maires d'Île-de-France de rouvrir le 11 mai prochain les écoles. Quant aux parents d'élèves, ont-ils réellement le choix avec la menace qui pèse sur le chômage partiel le 1<sup>er</sup> juin ? Parler de déconfinement, monsieur le Premier ministre, c'est aussi parler offre de soins, donc capacité d'accueil des patients, nombre de lits et embauches de personnels soignants et non soignants. Vous ne cessez de répéter que l'hôpital a tenu, mais, comme nous l'ont rappelé les docteurs Christophe Prudhomme et Gérald Kierzek, deux éminents urgentistes auditionnés par la commission des affaires sociales, en réalité, il n'a pas tenu ! Il a fallu le confinement général et l'arrêt des activités médicales hors Covid-19 pour passer le pic ! Et pour cause, puisque cette situation de notre système de santé est le fruit de choix politiques assumés : 4,2 milliards d'euros de moins pour le budget 2020 de la





sécurité sociale, dont 1 milliard pour l'hôpital public. Le tout dans un climat de réduction de personnels et de fermetures de lits : en vingt ans, 100 000 lits ont été fermés, dont 17 500 depuis six ans. Il ne suffit pas de féliciter, dans les discours du gouvernement, les héros et héroïnes en blouse blanche ; il faut leur donner les moyens humains et financiers d'exercer leur métier. À quand une augmentation de leurs salaires, une revalorisation de leurs métiers, la fin de la précarisation à l'hôpital et dans les Ehpad ? Avec votre gestion calamiteuse du nombre de masques, comment vous faire confiance pour repérer, tester et isoler en dix jours ? C'est maintenant qu'il faut penser au jour d'après. Il faut plus de justice sociale, revoir totalement la fiscalité pour que chacun contribue à l'effort de solidarité nationale et arrêter d'assécher les caisses de notre système de protection sociale en exonérant de cotisations patronales à tour de bras ! Les aides de l'État doivent être conditionnées à des critères sociaux et environnementaux. Vous ne pouvez continuer à donner des chèques en blanc aux grands groupes, à ceux qui polluent notre planète ! Il faut reprendre la proposition que notre groupe avait faite avec nos collègues députés communistes : refuser les aides et les prêts aux sociétés qui ont des actifs dans les paradis fiscaux, taxer les dividendes et rétablir l'impôt

de solidarité sur la fortune. Il faut arrêter de détruire le Code du travail, de réduire toujours plus les pouvoirs des salariés, en refusant notamment au patronat de déroger à la durée du travail, aux congés payés ou encore au repos dominical ! Il est temps, monsieur le Premier ministre, de déconfiner la démocratie alors que vous transformez le Parlement en chambre d'enregistrement qui doit vous laisser les pleins pouvoirs pour deux mois supplémentaires. Les parlementaires, pas plus que les élus locaux, ne sauraient être tenus responsables d'une politique décidée sans eux. Crise ou pas, la démocratie exige d'élaborer des solutions avec les élus de la Nation, les syndicats et les forces vives du pays. Ce n'est, hélas, pas le cas et votre plan en est un nouvel exemple.

## Face à l'urgence sociale, vos mesurette ne suffisent pas

**Esther Benbassa**, *sénatrice de Paris*.

*Stratégie nationale du plan de déconfinement, 4 mai 2020*

La crise que nous traversons est sans précédent. Elle est sanitaire, mais aussi économique et sociale, et même simplement alimentaire. La pandémie et le confinement ont rendu plus visibles que jamais les inégalités rongant notre société. Pour les plus fragiles, l'épreuve traversée a été plus redoutable encore : enfants privés d'un repas à faible coût à la cantine, foyers confrontés à une quasi-famine, étudiants, migrants, mineurs non accompagnés, chômeurs, sans-abris, travailleurs précaires, familles monoparentales, pour qui il s'agit moins de vivre que de survivre ! Le déconfinement en soi n'effacera pas magiquement ces inégalités criantes ni ne corrigera leurs effets aggravés par cette crise. Il ne s'agit pas seulement de panser les blessures immédiates, de répondre à l'urgence, mais il

convient, pour une fois, d'appréhender la question sociale et celle des inégalités dans leur globalité et sur le long terme. Le déconfinement doit être accompagné d'un plan d'urgence sociale redonnant à l'État-providence tout son rôle. Monsieur le ministre, vous avez l'air de connaître très bien la situation, mais vous comprendrez également que ce n'est pas avec des mesurette comme les 150 euros versés aux allocataires du RSA ou les 200 euros en faveur des étudiants, alors que le loyer dans les cités universitaires est beaucoup plus élevé, que vous allez régler le problème de la famine et de la pauvreté. Honnêtement, ce n'est pas sérieux, et vous le savez bien ! Il faut repenser entièrement la question en vue d'élaborer un plan global d'urgence.



# Un effacement du contrôle parlementaire et des garanties démocratiques

Pierre Laurent, *sénateur de Paris.*

*Prorogation de l'état d'urgence sanitaire, 4 mai 2020*

Il y a six semaines, nous débattions de la mise en œuvre d'un état d'urgence sanitaire spécifiquement créé pour lutter contre le Covid-19. Notre groupe avait alors émis de nombreux doutes sur ce régime d'exception. Nous avons mis en garde sur l'effacement du contrôle parlementaire et, plus généralement, sur les garanties démocratiques données aux Français et à leurs élus. Aujourd'hui, le déconfinement progressif du pays est envisagé pour le 11 mai dans une grande confusion. D'ailleurs, le Sénat vient d'émettre un avis défavorable sur le plan de déconfinement du gouvernement. Le même jour, monsieur le ministre, vous nous demandez de prolonger l'état d'urgence de deux mois et d'en étendre les dispositions, comme si la méthode actuelle ne devait pas être réévaluée et modifiée. Cette loi d'urgence a habilité le Premier ministre, mais aussi les préfets, à prendre des mesures qui touchent en de nombreux domaines à la restriction des droits et libertés individuelles et collectives. Si personne ne réfute l'urgence sanitaire, une telle situation nécessite une grande concertation, laquelle a largement fait défaut, comme on peut le constater pour l'école. La Commission nationale consultative des droits de l'homme, après avoir mis en place son propre observatoire de l'état d'urgence, s'interroge dans son avis du 28 avril sur la pertinence de la création d'un état d'urgence sanitaire au regard des textes existants, ainsi que sur son impact sur le fonctionnement des institutions et de la vie démocratique. L'expérience de l'état d'urgence prévu par la loi du 3 avril 1955, maintes fois prorogé à la suite des attentats de 2015, a montré que le risque de contamination du droit commun par des dispositifs d'exception est réel. La prolongation de deux mois qui nous est demandée, sans qu'une durée finale soit prévue, renforce incontestablement ce danger. à cet égard, permettez-moi de rappeler l'avis du Syndicat de la magistrature, qui attire l'attention sur le « *risque de voir ce régime d'exception devenir un laboratoire de dispositifs acceptés en raison de la peur engendrée par le risque*

*sanitaire dont la normalisation par l'effet du temps et de l'accoutumance va masquer leur caractère intrinsèquement attentatoire aux droits fondamentaux* ». Malheureusement, les articles de ce projet de loi en témoignent. Ainsi, les articles 2 et 5 ne sont pas présentés comme des dérogations : ils semblent amender, sans durée limitée, les dispositions du code de la santé publique. D'autres mesures coercitives nouvelles posent problème.

Dans les transports, alors que vous ne répondez ni aux alertes des opérateurs de transport public sur le déconfinement ni à l'appel à un soutien public massif à la SNCF, vous proposez l'extension des pouvoirs de police visant à verbaliser les usagers des transports à tous les agents des transports publics, ce que ne demandent ni les entreprises concernées ni leurs salariés. Les pouvoirs de police doivent rester du domaine des forces de police, la confusion ne pouvant que nuire à la réussite du déconfinement. De la même manière, les modalités de mise en quarantaine et d'isolement des personnes posent problème. Sur le dispositif restant en discussion, la Cour européenne des droits de l'homme considère que la mise en quarantaine doit constituer le moyen de dernier recours pour empêcher la prolongation d'une maladie. Par conséquent, d'autres mesures moins sévères doivent, selon la Cour européenne, avoir déjà été envisagées et jugées insuffisantes. Or, sur ce point, le projet de loi est flou. Il y a donc un risque à envisager de nouvelles mesures coercitives de cette nature, dans le cadre d'un

contrôle parlementaire et juridictionnel aussi réduit et mis en œuvre dans des temps trop limités. J'ajoute que, en matière d'accompagnement économique et social, la prolongation demandée n'envisage aucune correction du dispositif voté en mars. C'est la raison pour laquelle nous avons redéposé des amendements visant à mieux protéger les salariés : gratuité des masques dans les transports et prolongation de l'interdiction des expulsions locatives. Enfin, dernière mesure phare proposée par le gouvernement, la mise en place d'un large système d'information qui doit contribuer à identifier les chaînes de contamination. Si le texte législatif évoque ce point, c'est parce que le dispositif proposé oblige notamment – malgré vos explications, monsieur le ministre – à lever le secret médical, en autorisant l'accès à des données médicales par des personnes non médecins. Les commissions des lois et des affaires sociales ont souhaité apporter plusieurs garanties, ce qui est une bonne chose. Néanmoins, selon nous, cela reste insuffisant. La notion de recueil volontaire des données ne figure pas dans le projet de loi et

« Cette loi d'urgence a habilité le Premier ministre, mais aussi les préfets, à prendre des mesures qui touchent en de nombreux domaines à la restriction des droits et libertés individuelles et collectives. »

Lorsqu'il s'agit de votes qui comptent, la majorité sénatoriale sait retrouver son esprit de conciliation avec le gouvernement. Oublié le rejet formel, mais hautement symbolique, par le Sénat du plan de déconfinement du gouvernement. Le 9 mai en fin d'après-midi, la Haute assemblée a approuvé massivement et définitivement, par 252 voix pour et 87 voix contre, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet prochain. Le matin même, gouvernement, députés LREM et sénateurs de droite et du centre s'étaient entendus pour valider une version commune et finale de la loi en commission mixte paritaire. Commentaire satisfait de François-Noël Buffet, vice-président LR de la commission des Lois du Sénat et l'un des participants à cette réunion décisive qui se tient traditionnellement en petit comité : le compromis trouvé est un « *bon texte* » qui donne « *satisfaction aux deux chambres* ». Notamment sur la responsabilité pénale des « *décideurs* », en mettant de façon insidieuse sur le même plan élus et patrons. Selon en effet l'article 1 du projet de loi adopté en CMP, « *l'article 121-3 du Code pénal est applicable en tenant compte des compétences, du pouvoir et des moyens dont disposait l'auteur des faits dans la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence sanitaire, ainsi que de la nature de ses missions ou de ses fonctions, notamment en tant qu'autorité locale ou employeur.* » Point positif : le système d'information et de collecte des données des personnes infectées et des cas contacts devra recevoir un avis conforme de la Commission nationale informatique et libertés. Sur le fond, ces quelques aménagements ne changent rien à l'appréciation des élus du groupe CRCE : rien ne justifie le prolongement d'un état d'urgence sanitaire dont certaines dispositions sont attentatoires aux libertés publiques et qui, surtout, n'est pas nécessaire pour lutter avec succès contre la pandémie.



l'anonymat n'est pas garanti. Plus globalement, sur cet article 6, il ne nous paraît pas acceptable de proposer au législateur d'adopter un dispositif aussi important et aussi flou, en laissant aux décrets d'application toute latitude quant au champ précis du système et à sa mise en œuvre. Je veux ajouter un mot sur la responsabilité juridique. Les apports de la commission des lois s'agissant de la responsabilité des maires vont dans le bon sens. En revanche, la déresponsabilisation des chefs d'entreprise, que certains veulent mettre en parallèle, n'est pas acceptable. Toute entreprise se doit de mettre en œuvre les conditions suffisantes pour assurer la sécurité de ses employés. Après les entorses et les dérogations déjà apportées au droit du travail par l'état d'urgence, de telles mesures ouvriront la porte à tous les abus, pour pousser au retour au travail dans n'importe quelles conditions. Voilà pourquoi c'est en toute responsabilité que nous voterons contre ce projet de loi. La nécessité d'agir ne doit en aucun cas affaiblir notre regard exigeant de législateur, surtout pas en ces temps d'urgence.



# Le gouvernement accentue la coercition, alors que masques et tests manquent

Éliane Assassi, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRCE.

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire, explication de vote, 5 mai 2020

Nous ne sommes pas en guerre et, en fait, c'est peut-être pire, pour reprendre les mots de Régis Debray : « *En fait, une catastrophe, c'est pire. Dans une guerre, on meurt pour quelque chose et il y a deux camps. Mais un virus est neutre et tout le monde est contre. Le Covid-19 n'a ni drapeau, ni haine, ni but de guerre. Le tragique, le douloureux, c'est l'absence de sens, et donc l'absurde.* » Nous avons bien conscience de la gravité de la situation et, avec le rejet hier dans cet hémicycle de votre plan de déconfinement, monsieur le ministre, le Sénat vous a adressé un message : bien sûr, nous ne pouvons pas rester confinés, mais le déconfinement annoncé, prévu ou improvisé, paraît – hélas – confus, et je dirai même incohérent. Le désastre social et économique ne sera qu'aggravé – nous pouvons le craindre – dans les conditions qui nous sont proposées et qui seront de nouveau dictées par voie réglementaire. Ce qui nous était demandé au mois de mars et, plus encore, ce qui nous est demandé aujourd'hui est presque d'ordre anecdotique, tant le champ des décrets et des ordonnances ouvert au gouvernement est large et tant les mesures réglementaires seront décisives dans la gestion de la crise. Bien sûr, nous comprenons l'urgence à agir et les circonstances exceptionnelles dans lesquelles il nous est demandé de légiférer, mais comment ne pas s'interroger sur le peu de cas qui est fait du Parlement, sur nos conditions de travail et sur celles de nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi que des fonctionnaires ces derniers jours ? Ces conditions sont – avouons-le ! – assez inédites, et en réalité inadmissibles. Pour en revenir aux mesures concrètes proposées par ce texte, elles peuvent se résumer à cette comparaison : alors que dans les transports espagnols les policiers distribuent des masques gratuitement, avec ce projet de loi, vous nous proposez d'étendre les pouvoirs de police aux agents des transports publics et vous retoquez notre proposition visant à rendre gratuits les masques qui seront pourtant obligatoires dans les transports. D'autres mesures étaient possibles, mais les choix se sont portés sur une gestion de la crise sanitaire par des mesures de police administrative coercitive, les amendements déposés par le Gouvernement ayant confirmé nos craintes. Coercition à tout va, c'est donc une priorité du Gouvernement, alors que la vérité est ailleurs, oserais-je dire. Cette réalité, c'est le manque de masques,

« Ce qui nous était demandé est presque d'ordre anecdotique, tant le champ des décrets et des ordonnances ouvert au gouvernement est large. »

l'insuffisance de tests, l'impréparation des transports publics, les difficultés de l'école à reprendre après des années de disette budgétaire... La réalité, monsieur le ministre, c'est la crise sociale dramatique qui s'annonce, alors que déjà la faim gagne nombre de familles et que les files d'attente s'allongent devant les soupes populaires. Nous avons fait un certain nombre de propositions, afin d'améliorer les conditions de vie largement dégradées de nos concitoyens : garantie du libre choix des parents pour ce qui concerne la reprise ou non de l'école par leurs enfants, interdiction des licenciements durant cette période de crise, interdiction des expulsions locatives, gratuité, je le répète, des masques dans les transports... Nous avons également fait de nombreuses propositions pour rehausser le pouvoir de contrôle du Parlement dans cette situation d'exception et dans cet état de droit réduit à peau chagrin. Rien n'a été retenu ! S'agissant des autres mesures contenues dans ce texte de prorogation, le dispositif de mise en quarantaine n'est pas encadré dans le respect des droits

fondamentaux ; il n'y a par exemple aucune précision concernant le lieu de placement en quarantaine ou à l'isolement. Tout ne peut pas être renvoyé au règlement, comme nous l'a indiqué le Défenseur des droits. Il en est de même pour l'article 6 qui a été adopté. Il instaure, nous le redisons, un système d'information inédit pour enrayer la propagation de l'épidémie. Les apports de la commission, qui sont plutôt positifs, je le reconnais, seront largement insuffisants selon

nous, car deux problèmes majeurs subsistent : d'abord, la notion de recueil volontaire des données, pourtant essentielle et exigée par le règlement européen de protection des données ; ensuite, l'anonymisation qui n'est pas garantie – au contraire, le fichier est nominatif. Finalement, les garanties qui avaient été annoncées dans le cadre du projet StopCovid, projet bien contestable par d'autres aspects, sont donc absentes de ce projet final. Enfin, sur les questions de responsabilité, nous l'affirmons clairement, les maires ne doivent pas subir les conséquences des défaillances graves de l'État dans la gestion de la crise sanitaire. Pour autant, nous refusons tout élargissement incontrôlé de la déresponsabilisation. Nous l'avons expliqué, la lutte contre l'épidémie peut se poursuivre en dehors d'un état d'urgence ; cela permettrait de renforcer l'effort commun et la mobilisation générale. Le Parlement devrait voter son arrêt pour enfin permettre le déconfinement de la démocratie. Pour toutes ces raisons, c'est en toute responsabilité que nous voterons contre ce projet de loi.



# Les salariés victimes de nombreuses pressions patronales

Cathy Apourceau-Poly, *sénatrice du Pas-de-Calais.*

*Prorogation de l'état d'urgence sanitaire, 4 mai 2020*

Selon Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT des cadres et techniciens (UGICT-CGT), des salariés témoignent chaque semaine que leur employeur leur demande de prendre des congés payés pendant la durée du confinement. D'autres salariés, qui sont censés être au chômage partiel, apprennent au bout de quatre jours que leur employeur considère, sans le leur dire, qu'ils utilisent leurs congés payés, à d'autres encore, qui pensaient être en télétravail, leur employeur a signalé après coup qu'ils étaient en fait en période de congés payés. De nombreux patrons font pression pour reporter ce temps de confinement sur les congés payés ou les jours de RTT. Nous avons alerté sur les dangers des dispositions adoptées lors de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, et nous ne nous étions malheureusement pas trompés. Telle est la réalité des conditions de travail et des relations dans les entreprises ! Nous ne pouvons que nous inquiéter lorsque le patronat, relayé par une partie de la droite, demande le maintien des dérogations aux règles relatives au temps de travail et des congés imposés au-delà de la crise sanitaire, prétendument pour relancer l'économie. Alors qu'il faudrait rassurer et rassembler les salariés, leur donner confiance dans leur hiérarchie, vous avez fait tout l'inverse. Ce n'est pas en diminuant le nombre de leurs jours de congés que les entreprises réussiront à motiver les salariés en vue de relancer l'économie, bien au contraire ! Il convient de supprimer cette mesure contre-productive.



## La gestion de l'état d'urgence ne peut reposer entre les mains d'un seul homme

Cécile Cukierman, *sénatrice de la Loire.*

*Prorogation de l'état d'urgence sanitaire, 4 mai 2020*

Nous reprenons ici un amendement que nous avons déposé lors de l'examen du projet de loi instaurant l'état d'urgence sanitaire, le 19 mars dernier, également défendu par nos collègues députés. Peut-être gênait-il, mais force est de constater qu'il avait été balayé d'un revers de main par le gouvernement et par les majorités parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale. Pourtant, comme nous l'avons tous constaté, la gestion de l'état d'urgence ne peut reposer entre les mains d'un seul homme, fût-il Président de la République. Nous proposons donc de mettre en place un conseil pluraliste, à l'écoute de toutes les remontées du terrain. Nous sommes en effet convaincus qu'il nous faudra, dans les prochaines semaines et les prochains mois, être à l'écoute de toutes les opinions et de toutes les propositions. Dire cela n'est pas nier la démocratie ni le respect dû aux différents rapports de force. Certains ont parlé d'unité na-

tionale, je ne sais pas si nous en sommes là. Depuis plusieurs semaines, vous avez géré une crise sans précédent et à laquelle personne ne détient l'ensemble des réponses. Toutefois, madame la garde des Sceaux, monsieur le ministre, les groupes et partis politiques qui font vivre la démocratie ne sont pas seulement là pour écouter. Si nous voulons réellement parvenir à une sortie de crise réussie, nous devons construire les réponses ensemble. Cet après-midi, le Sénat, à quelques voix près, ne vous a pas accordé la confiance. C'est que la confiance se construit, elle ne s'impose pas. La confiance suppose d'apporter des réponses avec l'ensemble des partis. Au regard de ces dernières semaines, il ne s'agit manifestement pas de la méthode choisie par le Gouvernement, raison pour laquelle nous proposons une nouvelle fois la mise en place d'un groupe de suivi.



# Une rentrée scolaire pleine de risques

*Précipitée et mal préparée, la reprise des cours est devenue une source d'inquiétudes en dépit de la mobilisation des enseignants et des personnels. Des conditions qui relèguent la pédagogie au second plan.*

Des enfants isolés dans de grands carrés délimités sur le sol des cours de récréation ou découvrant avec surprise leurs classes transformées en salles de décontamination : les premières images de la rentrée scolaire, le 12 mai, témoignent d'un retour à l'école présentant davantage de caractéristiques anxiogènes que pédagogiques. Pour les élèves, les enseignants et les parents. Mais pas pour Jean-Michel Blanquer selon lequel « il y a moins de risque à mettre son enfant à l'école que de le laisser à la maison ». Il est bien le seul à le penser. Le Conseil scientifique installé par Emmanuel Macron, on le sait maintenant, avait lui proposé dans un premier avis de repousser à septembre cette réouverture afin qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possibles. Au Sénat, un groupe de travail mis en place par la commission de la Culture a également fait part de ses grandes réserves dès le 23 avril. « Nous avons auditionné des experts

médicaux et scientifiques, des représentants d'enseignants, de chef d'établissement, de parents d'élèves, des recteurs, mais aussi des représentants des collectivités locales, explique Céline Brulin, membre de ce groupe. Le constat est unanime : cette annonce de réouverture fut une surprise pour la communauté éducative et sa mise en œuvre montre une impréparation et une absence de concertation notamment avec les collectivités locales, qui jouent pourtant un rôle de premier plan dans l'organisation scolaire en France. Personne ne remet en cause le retour en classe, mais celui-ci doit se faire avec toutes les précautions nécessaires et avec des moyens suffisants. Cela signifie un réinvestissement de l'État dans l'éducation nationale dès septembre. C'est ce que j'ai porté par voie d'amendements dans le projet de loi de finances rectificatif afin de demander la budgétisation des 1248 postes d'enseignants supplémentaires promis, mais pas inscrits dans la loi et de réclamer l'annulation des suppressions de postes prévues pour les rentrées 2020 et 2021. Un amendement rejeté malheureusement par la majorité sénatoriale, suivant l'avis du gouvernement, au motif qu'il n'était pas temps d'en discuter et que l'urgence n'était pas là, mais aux aides aux entreprises. » Au cours de l'examen du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la sénatrice de Seine-Maritime a plus tard défendu deux autres amendements du groupe CRCE, tous deux également rejetés. Le premier visait à ce que les conseils d'école, pour l'enseignement du premier degré, et les conseils d'administration des établissements scolaires, pour le secondaire, soient consultés et associés à la prise de décision de reprise des cours. « Les conseils d'école et les conseils d'administration des établissements scolaires réunissent des élus, qui représentent les collectivités compétentes – les communes pour l'école primaire et la maternelle, les départements pour les collèges, les régions pour les lycées –, les chefs d'établissement, dont le niveau de responsabilité est différent, des représentants du corps enseignant et des parents d'élèves. Nous souhaitons qu'ils décident ensemble, a plaidé Céline Brulin, au regard de la situation sanitaire et de la possibilité ou non de mettre en œuvre les protocoles définis, dont le caractère souvent hors-sol a été évoqué. Un certain nombre de décisions relèvent en effet de ce que l'on appelle la communauté éducative. » Le second permettait aux familles de remettre ou non leur enfant à l'école sans faire peser sur elles une épée de Damoclès financière, en leur garantissant le prolongement du chômage partiel, même si elles faisaient le choix de ne pas retrouver le chemin de l'école.



DR

## Des questions essentielles n'ont pas été examinées par le gouvernement

**Céline Brulin, sénatrice de Seine-Maritime.**

**Question d'actualité au gouvernement, 15 avril 2020**

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, depuis le début de l'épidémie, les décisions du Gouvernement s'appuient sur l'expertise de scientifiques. Pouvez-vous nous communiquer l'avis scientifique indiquant la pertinence d'une réouverture des établissements scolaires le 11 mai prochain ? Pouvez-vous nous dire quels seront les enfants prioritairement invités à aller à l'école, puisque vous avez indiqué que cette reprise ne serait ni simultanée ni obligatoire ? Pouvez-vous nous dire quels matériels et quelle quantité de matériels seront mis à disposition des personnels de l'éducation nationale comme des agents territoriaux ? Les soignants manquent encore de tout aujourd'hui, ce qui est très inquiétant. Quelles consignes et quels moyens seront donnés aux collectivités pour assurer l'entretien ou la désinfection régulière des locaux ? Devront-elles assurer la restauration ou le transport scolaire ? Quelle stratégie est prévue en matière de test ? Il semble que les enfants

et les jeunes soient porteurs asymptomatiques du Covid-19. Si l'on veut enrayer l'épidémie, il paraît donc indispensable de les dépister, tout comme le personnel enseignant. Tout semble indiquer, monsieur le ministre, que la date du 11 mai a été annoncée sans que ces questions aient été examinées. Ce sont pourtant ces réponses que les Français attendent. Par ailleurs, les Français ne sont pas dupes des valeurs que vous usurpez. C'est vrai, le confinement aggrave les inégalités sociales ; je fais partie de ceux qui, dès le début, ont alerté sur ce point. Si on veut faire face à ce problème, il faut annuler, comme je vous l'ai proposé, les fermetures de classes dans les zones d'éducation prioritaire à la prochaine rentrée. Il faut doter nos collèges et lycées de postes supplémentaires, alors que certains sont supprimés. Voilà comment on résoudra les inégalités sociales dans l'école !



# La dépense publique devient un outil essentiel

Éric Bocquet, sénateur du Nord.

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020, 21 avril 2020

Nous sommes dans une situation d'urgence sanitaire, sociale et économique. Cependant, les mesures qui s'inscrivent dans ce PLFR devraient déjà, selon nous, donner des signes clairs quant aux politiques qui seront menées demain. Les choix du moment devraient engager fortement l'avenir de notre société. Le gouvernement a décrété d'emblée que notre fiscalité ne serait pas modifiée. Cette crise sanitaire bouscule la planète entière, notre continent européen, et percute de plein fouet la société française, qui souffre de fortes inégalités depuis trop longtemps. L'Insee montrait qu'en 2018 la pauvreté avait augmenté de 0,6 % dans notre pays ; personne ne niera que le confinement est beaucoup plus difficilement supportable quand on est confronté au mal-logement ou à l'absence de moyens numériques pour assurer la continuité éducative des enfants. Cette crise met aussi en évidence la nécessité de services publics forts, celui de la santé d'abord, de l'éducation aussi, ou encore des collectivités locales. Les discours du gouvernement, dans la période, tranchent singulièrement avec certains propos tenus au début de ce quinquennat. Ainsi, dans son discours de politique générale prononcé le 4 juillet 2017 à la tribune de l'Assemblée nationale, M. Édouard Philippe déclarait : « *Il y a une addiction française à la dépense publique* ». M. le ministre Bruno Le Maire, ici présent, lui emboîtait le pas quelques jours plus tard avec ces paroles : « *Depuis trente ans, la France est droguée aux dépenses publiques. Oui, il faut les réduire : c'est une question de souveraineté nationale.* » Enfin, et j'arrêterai là mon inventaire, la fameuse formule du président Macron, en juin 2018 : « *On met un pognon de dingue dans les minima sociaux* ». Ces propos pourraient-ils encore être tenus aujourd'hui, en pleine crise sanitaire où la dépense publique devient un outil essentiel ? Nous considérons pour notre part que les prochains débats budgétaires se tiendront dans un contexte profondément modifié, où les repères libéraux auront été largement bousculés. Vous faites le choix de financer vos mesures par la dette, et nous avons même entendu un temps très bref un appel à la générosité publique. Or la force d'un État, c'est notamment sa capacité à lever l'impôt. Nous pensons qu'il y a des ressources à solliciter du côté des plus gros patrimoines, des plus hauts revenus, ou encore des dividendes, dont le niveau a battu un record l'an dernier avec 51 milliards d'euros, un chiffre qui fait de la France le meilleur rémunérateur d'actionnaires en Europe. Notre groupe a déposé plusieurs amendements visant à solliciter ces ressources. Les aides aux entreprises ne sauraient se limiter aux plus grands groupes industriels stratégiques ; il faudra veiller à ce que l'ensemble du tissu économique soit demain en mesure de retrouver rapidement sa vitesse de croisière. Il importe également de conditionner ces aides. L'on ne saurait imaginer l'octroi d'argent public à des groupes qui distribueraient des dividendes, pratiqueraient des licenciements ou auraient des liens avec les paradis fiscaux. À la date d'aujourd'hui, on estime que la dette de la France pourrait atteindre 115 % du PIB. Tous les dogmes libéraux volent en éclats : déficit à 3 % – on parle aujourd'hui de 8 % –, dette à 60 % du PIB dont nous sommes très loin. Dans cette crise internationale, on a vu des tabous tomber. La banque centrale britannique a pris la décision, le 9 avril dernier, de financer directement le Trésor afin de l'aider à affronter les ravages sanitaires et économiques provoqués par l'épidémie de Covid-19. C'est bien un pilier de la doxa libérale qui s'effondre, à savoir l'indépendance des banques centrales et l'interdiction qui leur est faite de financer directement les États. La Réserve fédérale aux États-Unis a suivi le même chemin et a déjà engagé des moyens illimités pour

« Nous pensons qu'il y a des ressources à solliciter du côté des plus gros patrimoines, des plus hauts revenus, ou encore des dividendes, dont le niveau a battu un record l'an dernier avec 51 milliards d'euros. »

soutenir l'économie du pays. Il faudra bien à un moment donné lancer ce débat de fond au niveau européen. Il faudrait, dans les circonstances présentes, redéfinir fondamentalement le rôle de la Banque centrale européenne. Notre pays va donc encore enrichir les marchés financiers et in fine nous ne connaissons pas davantage les détenteurs ultimes de nos titres de dette. Avouez que la souveraineté de la France est singulièrement mise en danger ! Les collectivités locales doivent être également particulièrement aidées, pour deux raisons essentielles : elles sont d'abord, avec beaucoup d'autres, aujourd'hui en première ligne, prenant les initiatives les plus diverses pour soutenir et accompagner les populations dans cette crise ; ensuite, ces collectivités seront demain des leviers essentiels dans le redémarrage économique de notre pays – rappelons qu'elles représentent encore 73 % de l'investissement public. Elles ne doivent plus à l'avenir être considérées comme des variables d'ajustement à la baisse de la dépense publique. Enfin, les aides aux plus démunis dans ce PLFR ne sont pas à la hauteur des enjeux du moment, comme les efforts pour les personnes bénéficiant des minima sociaux, sans compter les demandeurs d'emploi non indemnisés, ainsi que les étudiants boursiers. Nous nous étonnons également de l'absence, dans ce PLFR, de mesures d'ampleur pour l'éducation nationale. Certes, on y évoque une prime aux enseignants qui ont assuré l'accueil des enfants de personnel soignant, mais la problématique est, selon nous, beaucoup plus globale. L'école, dans ce pays, représente 12 millions d'élèves et 800 000 personnels. Il faudra sans doute, dans un prochain PLFR, prendre des mesures fortes pour aider les élèves en décrochage dans cette période difficile à retrouver le chemin de la réussite, car on connaît l'incidence forte de la sociologie sur la réussite scolaire des élèves. Ainsi donc, nous considérons qu'il y a beaucoup de manques dans ce projet de loi de finances rectificative et, en l'état, il n'est pas envisageable que le groupe CRCE émette un vote favorable.

**Au lendemain du vote par le Parlement d'un deuxième plan d'urgence qui s'élève désormais à 110 milliards d'euros, les choix économiques du gouvernement apparaissent désormais clairement : le cap néolibéral n'est pas seulement maintenu, il est renforcé. Les flots d'argent déversés, notamment les 20 milliards d'euros destinés au renforcement des participations financières de l'État dans les entreprises stratégiques en difficulté, le sont sans aucune contrepartie, ni les ménages fortunés ni les actionnaires ne sont mis à contribution, pas plus qu'on se soucie de récupérer les sommes colossales évanouies dans les paradis fiscaux. Il s'agit simplement de maintenir à bout de bras la machine économique dans l'attente de jours meilleurs, fidèlement à ce bon vieux principe de socialisation des pertes et de privatisation des profits, tout en profitant de la crise pour mettre en avant et légitimer une nouvelle phase de dérèglementation. Résultat de cette stratégie : les Français devront payer la note, sous une forme ou sous une autre, puisqu'il faut « relancer l'économie » comme le disent si bien de concert patronat et Bruno Le Maire, et accessoirement éponger une dette qui explose. Cette note s'annonce donc salée. Le 30 avril dernier, l'Insee a estimé que le recul du PIB au premier trimestre s'élèverait à 5,8 %. Le recul pour l'année 2020 devait donc être supérieur au recul de 8 % initialement prévu. Le déficit public estimé à - 9 % du PIB devrait également être plus important. Des évolutions qui poussent le gouvernement à envisager d'ores et déjà une troisième loi de finances rectificative, examinée sans doute en juillet par le Parlement. Un troisième opus qui s'annonce dans le droit fil des deux précédents, emprunt de la même orthodoxie. Comme quoi, en Macronie, le jour d'après ressemble furieusement au jour d'avant. En pire.**





DR

# Pas question de valider une opération de secours des actionnaires

Pascal Savoldelli, sénateur du Val-de-Marne.

*Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : conclusions de la commission mixte paritaire, 23 avril 2020*

La commission mixte paritaire s'est accordée voilà quelques heures sur un projet de loi de finances rectificative que nous n'approuverons pas. Au cours des débats de ces derniers jours, nous avons relevé les manques criants de ce texte et formulé de nombreuses propositions. À chacune d'entre elles, ou presque, le gouvernement et la commission des finances nous ont répondu : ce texte est un texte d'urgence, nous renvoyons le débat de fond à plus tard. En quelque sorte, l'heure serait non pas au débat politique, mais à l'action. Nous réfutons totalement ce point de vue : en agissant dans l'urgence, nous faisons, vous faites de la politique. Les choix d'aujourd'hui engagent l'après. Or l'après se pense, se débat, se prépare, s'organise pendant. Pourquoi vouloir mettre le couvercle sur le débat contradictoire au nom de l'urgence ? Pourquoi n'est-il pas question de contester les options profondément libérales que vous maintenez au nom de cette urgence ? Un autre argument est invoqué pour voter ce texte, celui de la responsabilité. Cet argument est pour nous totalement irrecevable. Ainsi, même en doutant de la démarche gouvernementale face au rejet de l'essentiel de nos propositions, il faudrait voter pour, « en responsabilité ». Nous estimons que le choix existe, y compris dans cette période – surtout dans cette période, ajouterai-je. Lorsque des priorités sont données – et comment ne pas voir que priorité est donnée à la reprise d'une certaine conception de l'économie sur la sécurité sanitaire de tous, dans une sorte de hiérarchie ? –, on peut les contester et en proposer d'autres. Le principe même de la démocratie ne peut pas être remis en cause au nom de la responsabilité, qui se voudrait une mise au pas. Nous avons un avis différent. Nous l'assumons ici, mais aussi devant le peuple. J'insiste sur ce dernier point : nous ne sommes pas dans une bulle ; les citoyens écoutent ce qui est dit ; ils réfléchissent ; même confinés, ils expriment des opinions. Un sondage publié mardi dernier était d'ailleurs édifiant quant à la défiance à l'égard de l'action gouvernementale. L'Assemblée nationale et le Sénat débattent, et c'est une bonne chose. Il faut avoir le courage de s'opposer, lorsque l'on estime que les valeurs que l'on défend sont remises en cause. L'opinion évolue, est attentive ; la situation évolue aussi. Certains ont dit, notamment vous, monsieur le secrétaire d'État : il y a eu

de nombreuses avancées. Il n'est qu'à voir, pourtant, le dernier scoop relatif à la question des paradis fiscaux. Une disposition est votée ici, Bruno Le Maire fait une annonce ce matin et, dans le texte que nous avons reçu voilà à peine une demi-heure, elle a disparu ! Excusez-moi de le dire ainsi, mais il y a bien un diable libéral... Vous avez rejeté, comme aux plus beaux jours de la présidence des riches, toutes nos propositions d'une participation accrue des plus fortunés à la solidarité nationale. Rétablir l'ISF ? C'est toujours non ! Supprimer le prélèvement forfaitaire unique ? Non ! Augmenter la contribution des plus hauts revenus ? C'est encore non ! Accroître les taxes sur les dividendes et les transactions financières ? C'est aussi non ! Prévoir une dotation exceptionnelle pour les collectivités territoriales ? C'est finalement non ! Une petite information sur l'argent roi. Monsieur le secrétaire d'État, vous le savez, Disney vient de confirmer le versement de 1,5 milliard d'euros de dividendes, alors que 15 000 de ses salariés sont au chômage partiel en France ? Pouvez-vous nous indiquer si l'État prend en charge ce chômage partiel ? Être responsable, c'est déterminer qui va payer la dette, ce qu'elle va devenir. Allez-vous continuer à casser le service public, à contraindre les plus défavorisés ? Votre rejet de nos propositions de justice fiscale le laisse craindre. Le débat parlementaire est incomplet. Vous annoncez 20 milliards d'euros de participation financière de l'État pour aider les entreprises stratégiques en difficulté. Nous n'en avons pas obtenu la liste. Nous n'avons pas réellement débattu de la stratégie industrielle qui sous-tend cet investissement considérable. En outre, vous avez balayé les critères environnementaux, aussi bien que sociaux, que nous défendions avec d'autres. Il n'est donc pas question pour nous de

valider ainsi une opération de secours aux actionnaires défailants pour leur rendre la maison assainie dès la crise passée. Nos amendements visant à améliorer le sort des plus démunis, des mal-logés ou des étudiants, ou à améliorer le service de santé des armées, amendements d'urgence s'il en est, ont été balayés, comme bien d'autres. Le 15 mars dernier, Emmanuel Macron a évoqué des décisions de rupture. Où sont-elles, mes chers collègues ? Ce projet est recroquevillé sur une pensée qui nous a amenés à la désastreuse situation d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous rejetons, en toute responsabilité, ce projet de loi de finances rectificative.

« Rétablir l'ISF ?  
C'est toujours non !  
Supprimer le prélèvement  
forfaitaire unique ? Non !  
Augmenter la contribution  
des plus hauts revenus ?  
C'est encore non ! Accroître  
les taxes sur les dividendes  
et les transactions  
financières ?  
C'est aussi non ! »



# Des aides publiques sans contrainte

*En temps de crise comme en temps normal, il est nécessaire de conditionner les aides aux entreprises afin qu'elles respectent des critères fiscaux, sociaux et environnementaux. Ce n'est toujours pas le choix du gouvernement malgré les annonces du ministre de l'Économie.*

C'est l'histoire d'un amendement communiste voté à la surprise générale en séance publique, avant d'être proprement enterré par le gouvernement, les députés LREM et la majorité sénatoriale, démontrant ainsi que ceux-là ne veulent pas entendre parler de contreparties à l'aide des entreprises, même a minima. Le 22 avril, le Sénat poursuit l'examen du deuxième projet de loi de finances rectificative présenté par le gouvernement afin, notamment, de soutenir les entreprises mises en difficulté par la crise sanitaire. Vient en discussion l'amendement 301 déposé par Éric Bocquet et Pascal Savoldelli au nom des élus du groupe CRCE. Celui-ci prévoit d'interdire ces aides aux entreprises dont des filiales ou établissements sont établis dans des États et territoires non coopératifs. Les auteurs de l'amendement estiment « qu'il n'est pas acceptable d'ouvrir à des entreprises enregistrées dans un paradis fiscal le bénéfice des prêts et autres garanties proposées par le présent projet ». D'autant que cette mesure a déjà été adoptée dans d'autres pays européens. Cette interdiction ne constitue pas en soi une révolution, la liste des États et territoires non coopératifs étant très restreinte. Deux amendements similaires ont d'ailleurs été déposés par les sénateurs centristes et par les sénateurs indépendants. Reste que la démarche permet de pointer une nouvelle fois des pratiques inacceptables tout en mettant le gouvernement en face de ses responsabilités. « Cet amendement devrait recueillir, résume Pascal Savoldelli juste avant le scrutin, l'unanimité du Sénat. Cela aiderait la France lors des négociations portant sur les paradis fiscaux, les pratiques des GAFAs et toute cette évasion d'argent... J'ai entendu hier qu'on voulait s'attaquer aux manques du budget voté par l'Assemblée nationale. Sur ce point, le vote de cet amendement serait très significatif! » Un souhait exaucé : contre toute attente, l'amendement est approuvé malgré l'avis défavorable du gouvernement et du rapporteur LR de la commission des Finances. Cette adoption suscite immédiatement de nombreuses réactions médiatiques, en particulier sur les réseaux sociaux qui saluent, sans toujours en mesurer la limitation, l'avancée votée par les sénateurs. Dès le lendemain, le ministre de l'Économie et des Finances se voit dans l'obligation de réagir. Le matin, Bruno Le Maire annonce que le gouvernement ne versera pas d'aides publiques aux entreprises fautives : « Il va de soi que si une entreprise a son siège fiscal ou des filiales dans un paradis fiscal, je veux le dire avec beaucoup

de force, pérorer-t-il, elle ne pourra pas bénéficier des aides de trésorerie de l'État » Victoire? Pas du tout. L'après-midi, l'amendement disparaît de la version définitive de la loi adoptée en commission mixte paritaire. En toute discrétion, et dans l'opacité de ce conclave réduit, la mesure passe finalement à la trappe. Guère troublé, Bruno Le Maire fait alors savoir qu'une circulaire gouvernementale fera l'affaire. Effectivement prise, elle ne change pas grand-chose à la situation : sa portée juridique et son contenu sont si faibles que les entreprises concernées pourront s'essuyer les fesses avec, sans crainte de représailles. « Que s'est-il passé? Lobbying, décision de Jupiter, du Premier ministre? Nous n'en saurons rien, déplore Éric Bocquet. J'hésite entre Tartuffe et Pinocchio. Valse-hésitation, revirement ou simple confirmation de la position de fond du pouvoir : il ne faut pas embêter les entreprises! Point final. Cette cacophonie assumée en rajoute encore sur la duplicité de ce gouvernement "ni de gauche ni de droite". Il se dit que la crédibilité des ministres en a encore pris un coup ces dernières semaines... » Sur un sujet aussi sensible que l'évasion fiscale, le gouvernement a sans doute voulu temporiser, avant de revenir discrètement à ses fondamentaux. En cela, il suit à la lettre les vieilles politiques libérales d'aides aux entreprises versées sans la moindre contrepartie et sans réel effet sur la situation de l'emploi. Au cours des années, des centaines de milliards d'euros d'argent public se sont ainsi évaporés dans le Crédit impôt recherche (qui profite, entre autres, à Sanofi), le CICE ou encore les allègements de cotisations sociales en tout genre. En temps normal, ces aides sans contrôle suscitent de vives critiques. En temps de crise sanitaire aigüe, on peut se demander ce qui les justifie. Le gouvernement ne se pose pas la question : il continue de déverser des flots d'euros sans exigences réelles. 7 milliards pour Air France, 5 pour Renault (mais rien pour la SNCF) qui pourront licencier et polluer pratiquement sans entraves. Comme le proposent depuis longtemps les élus du groupe CRCE, ces aides devraient être soumises à des critères précis : interdiction de licencier, de verser des dividendes aux actionnaires, engagement dans la transition écologique, politique salariale et de l'emploi ambitieuse... Manière concrète de préparer avec persuasion les jours d'après pour qu'ils ne ressemblent pas aux jours d'avant.

## Si les conditions ne sont pas réunies, il ne faut pas reprendre le travail

**Fabien Gay, sénateur de Seine-Saint-Denis.**

*Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020, 22 avril 2020*

Il est question des conditions dans lesquelles les salariés peuvent reprendre le travail. La première obligation, c'est que les conditions sanitaires soient respectées et qu'il y ait des masques et du gel. Voilà la vraie question! Voilà la première des conditions! On a beaucoup parlé du guide des bonnes pratiques, pour permettre, par exemple, la reprise des chantiers. Pour les organisations patronales que nous avons beaucoup auditionnées dans le cadre de nos groupes de suivi, la mise en œuvre concrète du guide des bonnes pratiques est quasiment impossible. Prévoir un camion ou un véhicule par ouvrier pour que celui-ci se rende sur un chantier, c'est impossible! Respecter les gestes barrières d'un mètre sur un chantier, c'est impossible! Aujourd'hui, dans le bâtiment, le surcoût pour la fourniture des blouses, des masques ou autres équipements de protection s'élève à 40 euros par jour et par ouvrier. Voilà la réalité! Par conséquent, de nombreux entrepreneurs font le choix de ne pas reprendre les chantiers. À cela s'ajoutent la question de la main-d'œuvre – certains ouvriers sont malades, d'autres gardent leurs enfants –, la question de l'interconnexion entre professions – certaines sont au travail, d'autres pas, ce qui provoque un ralentissement sur les chantiers – et la question de l'approvisionnement en matériaux. Sur l'obligation de moyens ou de résultat, le gouverne-

ment peut dire ce qu'il veut, cela ne marchera pas. Il parle d'obligation de moyens, mais la jurisprudence a tranché en faveur de l'obligation de résultat, qu'aucun n'employeur ne pourra garantir. J'ai entendu dans les groupes de travail qu'il fallait assouplir un peu le Code du travail ou demander à l'inspection du Travail de mettre la pédale douce. Cela, nous le refusons. Dans ce moment de crise, l'inspection du Travail doit faire son travail et ne peut pas être sanctionnée pour faire respecter le droit des salariés. Si les conditions nécessaires ne sont pas réunies, on ne peut reprendre ni le travail ni les chantiers. La seule question qui se pose, c'est celle des conditions nécessaires à la reprise.

« La mise en œuvre concrète du guide des bonnes pratiques est quasiment impossible. »



# L'art de l'improvisation, du bricolage et de la défausse

**Pierre-Yves Collombat**, sénateur du Var.

*Examen en commission du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, 4 mai 2020*

Avec le recul, on peut dire que le Gouvernement et le Président de la République ont commencé par daigner reconnaître le problème avant de se lancer dans une série d'improvisations, avec des mesures de bricolage, et de défausses. Avec ce projet de loi, on continue dans la même voie. L'improvisation, d'abord : s'agissant du suivi des personnes susceptibles d'avoir été contaminées, on nous a d'abord vanté une méthode – l'application Stop Covid –, avant de reconnaître qu'elle n'était pas opérante. On s'en tient donc, comme on le constate avec ce texte, à des généralités. L'exécution posera problème : qui assurera le suivi des personnes contaminées ? L'assurance maladie ? C'est une plaisanterie ! M. Delfraissy l'a dit devant la commission, il faut des brigades sanitaires, pour lesquelles 30 000 personnes sont requises. Mais où sont-elles ? Ne trouvez-vous pas irréal de discuter des conditions d'application d'un système dont on ne sait pas si nous aurons les moyens de le faire fonctionner ? Le bon sens serait de nous laisser quelques jours, voire quelques semaines, pour mettre en place un dispositif efficace qui n'empiéterait pas sur nos libertés, au lieu de se livrer à un bricolage perpétuel. Sous prétexte d'urgence, on essaie de trouver des palliatifs alors que la raison voudrait qu'on ne décide rien sur le dépistage et le contrôle avant d'avoir eu une réflexion approfondie sur la question. On ne peut pas donner un blanc-seing au Gouvernement sur la base de préconisations générales. Le travail réalisé par la commission est positif, mais nous ne devons pas éternellement nous contenter de limiter les dégâts. La défausse, ensuite, sur un plan tant pratique – que les élus se débrouillent pour appliquer les recommandations ! – que pénal et politique. Si la situation s'améliore, ce sera grâce aux mesures du Gouvernement ; si ce n'est pas le cas, ce sera évidemment la faute de ceux qui ne les ont pas fait appliquer ! Il faut régler certains problèmes, notamment celui de la responsabilité des élus, lesquels ne peuvent pas être mis dans le même sac que tous les autres. Puisque ce sont des bénévoles qui exercent des fonctions gratuites, il faut les exonérer de responsabilité pénale s'ils appliquent les lois et règlements pris dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

« Qui assurera le suivi des personnes contaminées ?  
L'assurance maladie ?  
C'est une plaisanterie ! »

## Plaintel, un abandon inacceptable

**Christine Prunaud**, sénatrice des Côtes-d'Armor.

*Communiqué de presse (avec les élus communistes du département), 13 avril 2020*

Le contexte d'urgence sanitaire que nous connaissons au plan mondial met, aujourd'hui, particulièrement en lumière les responsabilités des décisions prises sur le plan économique et social par les États. À l'instar de l'entreprise Luxfer dans le Puy-de-Dôme, unique fabricant de bouteilles d'oxygène médical en Europe, aujourd'hui en cessation d'activité, la fermeture de l'usine de fabrication de masques de Plaintel en 2018 montre aujourd'hui les conséquences d'un abandon des savoir-faire et des outils industriels. Comme pour d'autres entreprises malheureusement, ces abandons tiennent toujours à deux causes essentielles : la non-prise en compte des alertes des salariés et la non-anticipation des besoins industriels en matière médicale et sanitaire ; la recherche du profit maximum et la loi du marché. À ces causes, il faut ajouter le désengagement de l'État et des gouvernements successifs causant irrémédiablement la chute de l'entreprise liée au marché sanitaire. C'est à la lumière de ces causes et de ces responsabilités qu'il est nécessaire d'envisager la reprise d'une activité industrielle sur ce secteur d'activité. L'outil industriel est aujourd'hui cassé et inexistant. Certes, mais l'expérience montre

« L'expérience montre la nécessité de relocaliser certaines productions décisives et vitales afin d'en garantir la maîtrise. »

la nécessité de relocaliser certaines productions décisives et vitales afin d'en garantir la maîtrise. Le savoir-faire détenu par les salariés de Plaintel est, de ce point de vue, un atout sur lequel il faut s'appuyer. Il est donc également nécessaire de penser un modèle économique qui ne soit pas sous la coupe de la seule « concurrence libre et non faussée » et de la loi du seul profit ainsi que la garantie d'une gestion des commandes et des stocks qui permettent la viabilité du projet. Enfin, l'expérience le montre avec une particulière acuité : cette production doit être mise sous surveillance démocratique afin que de telles situations ne puissent se reproduire. Cette surveillance devra être conférée aux salariés

en tout premier lieu (si on les avait écoutés, nous n'en serions pas là ...), mais également à la population et ses représentants au plan local (les réponses du ministère de l'économie sur le caractère non stratégique de l'entreprise sont lourdes de conséquences). La relance de l'activité engage la responsabilité de l'état à qui une part essentielle des productions de la nouvelle entreprise sera destinée. Il doit veiller à la mise à disposition des financements nécessaires à la reprise de l'activité. Nous sommes déterminés à nous associer à la recherche de solutions avec toutes les parties qui s'engagent pour construire un projet répondant aux besoins sanitaires en France.



# Intransigeance néolibérale

*Gouvernement et majorité sénatoriale rejettent systématiquement toutes les propositions qui s'éloignent un tant soit peu de leurs visions économiques souvent très proches.*

**A**vis défavorable, avis défavorable, avis défavorable ! Depuis que le Sénat examine les dispositions législatives proposées par le gouvernement pour faire face à la pandémie, les amendements proposés par le groupe CRCE se heurtent à cette litanie systématique, rejet venant à la fois des bancs du gouvernement et de ceux de la majorité sénatoriale. Alors qu'elles sont pourtant de simples propositions de justice sociale, d'efficacité économique et sanitaire, et pour tout dire, de bon sens, voici quelques exemples de ces dispositions dont ni le gouvernement ni les sénateurs LR et centristes ne veulent entendre parler.

## **Des amendements «Robin des bois»**

Faisons payer les plus hauts revenus, les actionnaires, les grosses entreprises et aidons les ménages et les salariés qui en ont besoin, tout en dégagant des ressources pour faire face à l'urgence sanitaire. C'est au nom de ce principe, juste et basique, que les élus du groupe CRCE formulent plusieurs propositions ciblées : rétablissement de l'ISF, ce qui permettrait de récupérer au moins 3 milliards d'euros, sans doute plus ; abrogation du prélèvement forfaitaire unique, un dispositif qui a conduit à une taxation moindre des dividendes, alors que ceux-ci se sont élevés à 50 milliards d'euros en 2019, soit le même niveau qu'en 2007, avant la crise financière ; augmentation du taux de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus à partir de 250 000 euros annuels ; participation plus importante des grandes sociétés d'assurances, jusqu'ici très peu sollicitées, alors que la période leur est particulièrement propice : très peu de charges en raison de la diminution des risques, mais des cotisations qui rentrent toujours ; augmentation de la TVA des produits de luxe et baisse de celle des produits de première nécessité.

## **Aider les associations caritatives**

Durement impactées par la crise, les associations caritatives telles le Secours catholique et le Secours populaire ont également besoin d'aide. Les élus du groupe CRCE proposent, pour cela, de créer un fonds de soutien doté de 30 millions d'euros. Pour la première fois en soixante-dix ans, Emmaüs a ainsi lancé un appel aux dons financiers pour collecter 5 millions d'euros et survivre. L'association, qui aide 20 000 personnes parmi les plus fragiles en France, fait face aujourd'hui à un arrêt total de son activité et donc à une disparition complète des dons en nature qui font son budget. De façon plus générale, 70 % des associations ont dû cesser leurs activités et annuler les événements printaniers généralement sources de revenus. Quant aux associations qui ont maintenu leur activité, elles se retrouvent aujourd'hui submergées par les demandes de leurs bénéficiaires.

## **Un fonds d'urgence sociale**

La création d'un fonds d'urgence sociale semble lui aussi nécessaire. Il permettrait d'aller au-delà de l'aide ponctuelle, prévue par le gouvernement, de 150 euros (plus 100 euros par enfant) aux familles les plus modestes, en portant cette enveloppe à 300 euros et qui serait alors mensualisée et non versée une seule fois.

## **La santé militaire dans le besoin**

Le service de santé des armées est lui aussi mobilisé : triplement du nombre des lits dans les hôpitaux d'instruction, intervention à Mulhouse et auprès des militaires engagés à l'étranger, épidémie sur le Charles-de-Gaulle... Mais lui non plus n'a pas échappé aux politiques de restriction : il a perdu 10 % de son personnel sur ces sept dernières années, et on estime qu'il lui manque aujourd'hui une centaine de médecins, même en mobilisant les réservistes. Une rallonge à son bénéfice de 50 millions d'euros, comme le demandent les sénateurs communistes, ne serait donc pas de trop.

## **Des frais d'obsèques pris en charge**

En cette période tragique, la prise en charge des frais d'obsèques pour les familles sans ressources s'impose. Elle devrait être la règle. De nombreuses municipalités, de toutes sensibilités politiques, assurent cette prise en charge, mais toutes ne le peuvent ou ne le veulent. L'État pourrait donc y pallier. Un geste d'humanité, quasiment indolore pour les finances publiques, rejeté une fois de plus.

## **Un coup de main à la presse écrite**

Certains titres souffraient déjà avant le confinement. Celui-ci n'a fait qu'aggraver la situation en réduisant la distribution postale et en fermant de nombreux points de vente. L'instauration d'une taxe due par les services de communication des mo-

teurs de recherche comme Google au profit des publications de presse, au titre de l'exploitation qui est faite de leurs articles et de leurs référencements, serait un ballon d'oxygène bienvenu. Précision : cette taxe, qui a vocation à être temporaire, vise à mettre en application de toute urgence les dispositions de la loi du 24 juillet 2019 tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse durant les négociations entre les plateformes et les éditeurs de presse. Si la loi est maintenant promulguée depuis plus de six mois, il faudra en effet attendre encore un an au moins avant qu'elle ne soit pleinement appliquée... Nouvelle illustration du peu de cas que ce gouvernement fait du pluralisme.

# La solidarité et la coopération comme seules armes efficaces

**Pierre Ouzoulias,**  
*sénateur des Hauts-de-Seine.*

*Tribune libre, 24 avril 2020*

**U**n virus qui a infecté un humain, à la fin de l'année dernière, s'est propagé sur la presque totalité de notre planète en quelques mois. Cette irruption soudaine n'est pas un événement nouveau. En revanche, la rapidité avec laquelle il a infesté notre humanité est un phénomène historique sans précédent. Il nous fait dramatiquement prendre conscience des fragilités de nos sociétés, mais aussi de la nécessité vitale de le combattre dans une universalité renouvelée. Les murs n'ont jamais rien protégé et les petits conflits entre nations pour l'accaparement des protections individuelles ou la course égoïste au vaccin semblent pathétiques, tant il est évident que la solidarité et la coopération sont les seules armes efficaces que nous pouvons lui opposer. Face à la pandémie, tous les pays n'ont pas développé la même résistance. Le nôtre a montré des défaillances humaines, logistiques et organisationnelles coupables. L'hôpital public, qui est l'objet d'un rationnement permanent depuis trop longtemps, n'a pu résister que grâce à la mobilisation héroïque de ses personnels, mais au prix d'une grande souffrance et de sacrifices que de trop nombreux personnels de santé ont payé de leurs vies. L'incapacité de l'État à leur fournir des moyens suffisants de protection est une infamie qui ne sera pas oubliée. Les dérisoires économies réalisées pour obéir au dogme libéral qui fait de toute dépense publique une addiction coupable ont coûté aujourd'hui des vies humaines. Les services publics sont apparus avec encore plus d'évidence comme des biens communs qui nous protègent. Face à la pandémie, la population tout entière a consenti à l'assignation à résidence, parce qu'elle a compris, dans une lucidité collective admirable, qu'elle était, dans l'urgence, la seule solution pour éviter une saturation catastrophique de nos services de santé. Ce confinement a été accepté parce que sa nécessité a été comprise et parce que de nombreux salariés ont continué de travailler pour maintenir l'essentiel de notre quotidien. Relégués dans l'ombre des premiers de cordée par un discours qui ne célèbre que la réussite individuelle monnayable, ils apparaissent aujourd'hui comme les piliers d'une société qui aurait basculé dans le néant s'ils n'avaient continué à nous servir avec abnégation. Nos applaudissements quotidiens leur sont aussi destinés.



# La ministre du Travail toujours plus loin dans l'indécence

Interrogée par Guillaume Gontard, Muriel Pénicaud a justifié avec aplomb la mise à pied d'un inspecteur du Travail dont le seul tort est d'avoir voulu protéger les salariés du coronavirus.

**A**bjecte, immonde, ou tout simplement dégueulasse? On hésite à qualifier l'intervention de Muriel Pénicaud, le 22 avril dans l'hémicycle du Sénat, tant les propos prononcés par l'ancienne DRH de Danone peuvent paraître choquants. Ce jour-là, lors de la séance des questions d'actualité au gouvernement, Guillaume Gontard interroge la ministre à propos des difficultés rencontrées par l'inspection du Travail en pleine crise sanitaire, et cite plus particulièrement le cas emblématique d'Anthony Smith. « *L'inspection du travail est indispensable pour accompagner les entreprises et garantir la sécurité sanitaire des travailleurs. Pourtant, au lieu de donner aux inspecteurs les moyens d'exercer leurs missions, vous entravez honteusement leur action, s'indigne le sénateur de l'Isère. En effet, la direction générale du travail exige désormais des inspecteurs qu'ils fassent valider par leur hiérarchie toute visite en entreprise ou toute saisine du juge des référés, une disposition contraire à la convention n° 81 de l'Organisation internationale du travail, qui assure l'autonomie de leur action. Pire encore, le directeur des ressources humaines de votre ministère a suspendu l'inspecteur Anthony Smith. Sa faute? Exiger d'une entreprise d'aide à domicile, après une alerte des représentants du personnel, qu'elle fournisse des masques pour protéger salariés comme usagers – un comble! Ces pressions inacceptables font l'objet d'une plainte – légitime – contre la France transmise par quatre syndicats au Bureau international du travail. Madame la ministre, nous vous demandons d'abroger les ordres illégaux de la DGT, d'abandonner les sanctions et menaces qui pèsent sur les inspecteurs du travail et de leur fournir les moyens juridiques et matériels de travailler en sécurité. Ce sont des prérequis impératifs à la reprise de l'activité. À défaut, vous faites prendre aux salariés de sérieux risques sanitaires et psychosociaux.* » Réponse de la ministre : « *La direc-*

*tion générale du travail a suspendu de ses fonctions à titre conservatoire un inspecteur du travail de la Marne, qui avait enfreint à plusieurs reprises et de façon délibérée et grave les instructions de l'autorité centrale. Il avait enjoint à des employeurs des conditions de maintien d'activité contraires aux prescriptions des autorités sanitaires, il était intervenu hors de sa compétence et il avait eu des pratiques internes non déontologiques par rapport aux instructions. Une procédure disciplinaire est en cours et cet agent pourra, tout en conservant son traitement comme cela est prévu par notre droit, défendre sa position et présenter ses arguments. Le service public est attendu dans les entreprises par les salariés comme par les employeurs et, plus que jamais, il doit être irréprochable.* » Muriel Pénicaud justifie donc sans sourciller cette scandaleuse mise à pied. D'autant plus scandaleuse qu'elle a été demandée par un employeur et des responsables politiques locaux. Comme le précise une tribune (1), signée notamment par les membres du groupe CRCE, il est reproché en fait à Anthony Smith « *d'avoir initié, après le rappel des obligations légales resté sans effet, sans l'aval de sa hiérarchie une procédure de référé afin que soit prescrite notamment l'utilisation de masques pour les salariés d'une structure d'aide à domicile, particulièrement exposés au Covid-19 du fait de leur activité, et d'avoir adressé des lettres de rappel de la réglementation à d'autres entreprises de son secteur demandant là encore notamment la fourniture d'équipements de protection individuelle* ». Ce qui mérite incontestablement sanction pour un gouvernement qui a fait du retour à l'activité économique sa priorité absolue. Quitte à écarter les gêneurs soucieux de la santé des salariés.

(1) Pour l'indépendance de l'Inspection du travail et la réintégration immédiate d'Anthony Smith, tribune parue dans *Libération* du 27 avril.

## Le CDG Express ne connaît pas le coronavirus

**U**n choix « *largement répréhensible et condamnable* ». C'est ainsi que les élus du groupe CRCE ont réagi, le 10 avril, à l'annonce par Elisabeth Borne de la reprise du chantier du CDG Express. Une reprise qui illustre la volonté du gouvernement de faire primer certaines activités économiques sur toute autre considération. Comme les élus concernés et notamment la maire de la ville de Mitry-Mory, point de départ des travaux, les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE s'indignent d'une telle décision. « *Alors que ce chantier va pénaliser les transports du quotidien et notamment les trajets sur le RER B et la ligne K, comment justifier la reprise de ce chantier alors même que la priorité affirmée de ce gouvernement, ce sont justement les transports du quotidien? Il y a là une incohérence majeure* », pointent-ils. Autres interrogations de taille : « *Alors que l'État peine à garantir la sécurité sanitaire de tous, y compris des soignants, comment croire que la reprise de ce chantier ne va pas ouvrir un nouveau front pour le Covid-19? Comment accepter que les employés sur ce chantier soient appelés à prendre tous les risques alors qu'eux-mêmes ne pourront pas bénéficier de cette nouvelle infrastructure, celle-ci étant réservée à une clientèle d'affaires et aux touristes débarqués par avion? Le gouvernement, en exposant ainsi ces salariés le plus souvent originaires de Seine-Saint-Denis, fragilise encore la population d'un territoire qui paye déjà un lourd tribut à cette pandémie.* » Sur le fond, les élus du groupe CRCE contestent depuis toujours le caractère de service essentiel de cette infrastructure privée au coût exorbitant, synonyme selon eux d'un service public à deux vitesses : au rabais pour les uns; rapide et cher pour les autres, rompant ainsi avec le principe d'égal accès de tous au service public. « *Il y a plus d'un an déjà le chantier était lancé en catimini durant le vote de la loi PACTE, un chantier dénoncé par un grand nombre d'acteurs de terrain, rappellent-ils : élus, syndicalistes et associatifs. Sa reprise aujourd'hui sonne alors comme un coup de force démocratique. Le CDG Express n'est pas vital à l'économie de notre pays ni au bien-être des Français. Reprendre un chantier dont l'intérêt général est contestable témoigne d'un mépris sans*

*borne pour les populations ainsi que pour les collectivités qui sont aujourd'hui en première ligne pour réduire les conséquences de la crise sociale et sanitaire actuelle. Aujourd'hui comme hier, nous demandons donc l'abandon de ce chantier et l'adoption de la proposition de loi que nous avons déposée en ce sens, ce projet ne répondant ni aux attentes ni aux besoins de mobilité des habitants franciliens.* » Mais apparemment, il répond aux besoins du business international. Et c'est cela qui compte avant tout aux yeux du gouvernement.

### Un choix de classe anachronique

*Dans un courrier adressé à Elisabeth Borne le 10 avril 2020, Pierre Laurent estime que « la reprise de ce chantier va à l'encontre de l'intérêt général au moment même où notre pays traverse une crise d'une exceptionnelle gravité, où l'on exhorte la population à rester confinée durant encore plusieurs semaines et où l'État n'autorise les activités et les déplacements que si ceux-ci relèvent d'un intérêt essentiel. À l'instar de mes collègues du groupe CRCE et de très nombreux élus locaux, j'estime que cela est largement répréhensible et condamnable ». Une reprise qui par ailleurs, poursuit le sénateur de Paris, « exposera les travailleurs à un fort risque d'être contaminé par le COVID-19. Et tout cela pour construire une infrastructure réservée à une clientèle d'hommes et de femmes d'affaires ainsi qu'à des touristes plutôt aisés. Si l'État s'obstinait dans cette logique, elle ne pourra être vue que comme un choix de classe anachronique préjudiciable à une solidarité nationale et locale plus que jamais nécessaire. Pour toutes ces raisons, la reprise de ce chantier apparaît comme un coup de force ».*



EN DÉPIT D'UN DISCOURS RASSURANT, LE GOUVERNEMENT N'A TOUJOURS PAS PRIS DE VÉRITABLES MESURES DE COMPENSATION ATTENDUES PAR LES ÉLUS LOCAUX. DES ÉLUS PAR AILLEURS LÉGITIMEMENT INQUIETS DES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LEUR ENGAGEMENT.

## Les finances des collectivités mises à mal par la crise sanitaire

Victimes collatérales, les collectivités territoriales sont elles aussi durement impactées par la crise sanitaire. Leurs finances sont prises dans un redoutable mouvement de ciseaux. D'un côté, leurs recettes diminuent, et ce d'autant plus que celles-ci dépendent de la conjoncture économique. Or, la part de ces ressources liée à l'activité a grandi au cours de ces dernières années au détriment d'une part stable alimentée par les dotations de l'État. C'est particulièrement vrai pour les régions et les départements, un peu moins pour les communes et les EPCI. La baisse importante des recettes perçues au titre des droits de mutation, les DMTO, sur les ventes immobilières, illustre l'importance du manque à gagner. Le recul est de 25 % et représente une perte de 3,4 milliards pour les départements et d'un milliard pour les communes. Faute de consommation, la part de la TVA encaissée par les régions a également reculé, d'environ 264 millions d'euros. Même tendance pour le versement mobilité, cette contribution des employeurs versée aux collectivités autorités organisatrices des transports, principalement les régions et les intercommunalités urbaines. Pour les communes touristiques, la sanction est également très lourde, privées jusque-là de rentrées saisonnières importantes.

Beaucoup de collectivités ont par ailleurs été privées de redevances financées par les usagers en raison de l'arrêt de services ou la fermeture d'équipements municipaux. Leurs dépenses habituelles, en revanche, n'ont pas faibli. Elles se sont même accrues sous l'effet de la crise afin d'assurer la continuité du service public dans des conditions difficiles et la protection des fonctionnaires territoriaux. Il a ainsi fallu parfois permettre l'accueil des enfants des personnels soignants ou porter des repas aux personnes âgées et isolées. En outre-mer, les collectivités sont durement touchées par la baisse de l'octroi de mer, une taxe essentielle pour elles. Dans ces conditions si particulières, les élus, notamment les nouveaux maires, ne pourront pas compter sur la générosité de l'État. Celui-ci ne prendra ainsi en charge que 50 % du coût des masques achetés par les collectivités. Et encore, cette aide ne vaut que pour les achats effectués après le 13 avril. Une mesquinerie de plus dont s'offusquent les membres du groupe CRCE : « Les élus locaux assument des dépenses exceptionnelles et anticipent déjà des pertes de recettes dont les estimations s'aggravent de semaine en semaine, soulignent-ils dans un communiqué daté du 30 avril 2020. Jusqu'à quand tiendront-ils le coup ? C'est bien le devoir de l'État central de les soutenir et d'envisager les collectivités comme l'outil indispensable pour agir rapidement aujourd'hui et anticiper la relance de demain. Nous refusons que les collectivités soient l'éternelle variable d'ajustement et demandons à l'État de prendre en charge à 100 % et de manière rétroactive les



achats de masques dès le 1er jour du confinement ». De manière similaire, le gouvernement refuse d'assumer pleinement ses responsabilités politiques, créant de ce fait une confusion et une incertitude à propos des responsabilités pénales des uns et des autres. « Les élus locaux sont tous volontaires pour faire vivre le service public dans leur territoire, service public garant de l'égalité républicaine, rappelle Cécile Cukierman. Mais ils ne sont pas volontaires pour assumer les responsabilités qui ne sont pas les leurs et pour lesquelles ils ne disposent pas de moyens. Ils refusent ainsi d'être demain les coupables, celles et ceux qui, inévitablement,

seront pointés du doigt parce que la décision gouvernementale de rouvrir les écoles le 11 mai les invite inévitablement à rouvrir les cantines, les transports scolaires et, dans quelques semaines, les internats. Ils seront ainsi pointés du doigt parce qu'ils seront responsables de la propagation du virus dans leur territoire. Le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale est souvent contradictoire, mais, surtout, il est inapplicable dans la plupart des écoles de notre République. Pourtant en période de crise, l'heure n'est pas à faire comme l'on veut ; l'heure est à assurer partout l'égalité républicaine. »

En 2020, les collectivités pourraient perdre au total 5,5 milliards d'euros. L'an prochain, la perte pourrait

même s'élever à 10 milliards d'euros, selon des estimations gouvernementales. Mais il est tout à fait possible que l'ardoise soit encore plus importante et que les chiffres, déjà effarants, soient revus à la hausse... Jusqu'à présent, le gouvernement s'est contenté de mesures à minima, visant essentiellement à faciliter le fonctionnement des collectivités durant cette période si particulière. Il a néanmoins suspendu les Contrats de Cahors pour 2020 qui prévoyait des pénalités financières en cas d'augmentation de plus de 1,2 % des dépenses de fonctionnement. Jacqueline Gourault, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, promet des dispositions plus substantielles lors de l'examen du troisième projet de loi de finances rectificative qui devrait être débattu par le Parlement cet été. Mais Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, a déjà prévenu : « Ce serait une erreur de croire que nous pouvons nous relever facilement en faisant comme avant avec des dépenses, en plus et des compensations que l'État pourrait indéfiniment verser aux collectivités ». Traduction : les collectivités devront se serrer la ceinture. Ce qui n'est en rien une fatalité pour les élus du groupe CRCE qui proposent la création d'un fonds de soutien d'urgence aux collectivités, à hauteur de la perte de recettes constatée. Ce fonds serait financé par une augmentation du taux de la taxe sur les transactions financières et un élargissement de son assiette. Autant dire qu'il y a là de nombreux milliards d'euros disponibles qui seraient nettement mieux utilisés ainsi, au service des populations.

**LES 16 MEMBRES DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE :** Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRCE ; Cathy APOURCEAU-POLY, sénatrice du Pas-de-Calais ; Esther BENBASSA, sénatrice de Paris ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Céline BRULIN, sénatrice de Seine-Maritime ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Pierre-Yves COLLOMBAT, sénateur du Var ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Fabien GAY, sénateur de Seine-Saint-Denis ; Guillaume GONTARD, sénateur de l'Isère ; Michelle GRÉAUME, sénatrice du Nord ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris ; Marie-Noëlle LIENEMANN, sénatrice de Paris ; Pierre OUZOULIAS, sénateur des Hauts-de-Seine ; Christine PRUNAUD, sénatrice des Côtes-d'Armor ; Pascal SAVOLDELLI, sénateur du Val-de-Marne.

Journal du groupe communiste républicain citoyen et écologiste. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.senateurscrce.fr / crce@senat.fr

Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. Relecture : Sandrine Daudé et Laurence Maurin. ISSN : 1962-5766.